



ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 128 • Mars 2020

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

NOUVEAU

et tellement pratique!

Pour tous les membres de la Section locale 8922, vous pouvez maintenant faire vos
réclamations d'assurance directement en ligne
sur le site www.uasq8922.org

Une fois sur le site, vous aurez besoin de :

Les 3 derniers chiffres de votre numéro d'assurance sociale, ce qui deviendra votre NIP pour votre dossier.

Votre carte de membre Métallos

Note : n'utilisez pas votre matricule d'employeur mais votre # de membre Métallos

(Ces renseignements ne vous seront demandés qu'une seule fois).

N'oubliez pas de vous inscrire au **dépôt direct** pour vous permettre d'accélérer le retour.

Tout ce que vous devrez fournir est un spécimen de chèque.

ET... soyez à l'affût, lors du prochain journal du mois de juin, il y aura un **concours...**
Nous n'en disons pas plus pour le moment. À suivre....

**Mot du
président**

Page 2

**Dates des
assemblées
générales**

Page 3

**Votre horoscope
syndical**

Page 6

Vos finances

Page 7

Message du président

Encore une année chargée...



L'année 2020 sera une année chargée en négociations, plus de 7 conventions différentes à négocier (voir p. 4) sans compter un travail colossal pour obtenir un Décret, le tout premier, pour le domaine si important de la signalisation routière.

Nous serons proactifs sur les routes du Québec en période estivale, nous devons protéger les travailleurs et travailleuses en signalisation routière. Nous avons vu récemment combien leur tâche est très à risque, malheureusement même parfois mortelle, quelle que soit la saison, il faut que ça cesse! Les moyens déployés par certains employeurs sont hautement discutables. Une de nos grandes priorités cette année est la SANTÉ et SÉCURITÉ au travail, et cela va teinter toutes nos actions syndicales....LA SÉCURITÉ DE NOS GENS EN SIGNALISATION N'EST ABSOLUMENT PAS DISCUTABLE, alors nous allons DÉNONCER TOUS LES CHANTIERS À RISQUE à la CNESST.

Fidèle à nos habitudes, nous établirons également un programme de Rencontres régionales pour aller rencontrer les travailleurs sur le terrain, dans leurs régions respectives. À ce sujet, vérifiez avec votre bureau administratif que votre adresse soit bien à jour afin d'être certain de recevoir l'invitation !

Saviez-vous que dès que la négociation d'une convention est signée il est déjà temps de commencer à penser à la suivante ? Votre syndicat est en préparation de stratégies afin d'obtenir des gains dans notre prochaine convention, de façons de mettre de la pression plus active, concentrée et ciblée pour que le gouvernement signe plus rapidement le prochain Décret, car vous savez bien que ce n'est sûrement pas l'employeur qui va mettre cette pression pour pouvoir payer plus vite ! Nos employeurs devront se préparer à payer davantage pour le métier d'agent de sécurité, oui, j'ai bien dit davantage !

Au moindre doute sur les demandes, réponses évasives, bizarres, intimidantes etc... de vos employeurs, communiquez avec vos délégués pour qu'ils puissent vous guider dans les démarches à entreprendre pour corriger la situation.

Votre syndicat ne peut pas deviner ce qui vous arrive si vous ne nous contactez pas !

Patrick Pellerin

Président Section locale 8922

VOS DROITS

Qu'est-ce qu'un grief ?



Un autre mot : une plainte. La convention mentionne, (Article 8.02) ... « un grief naît concernant l'application ou l'interprétation de la convention collective » (...) ...que le grief doit être soumis (...) « dans les 25 jours civils du fait dont le grief découle ou de sa connaissance dont la preuve incombe au plaignant. » Ce qui veut dire que c'est la responsabilité du travailleur, agent de sécurité ou signaleur, d'aviser son syndicat dans les délais prescrits afin de pouvoir procéder.

En d'autres mots, le délai débute à la date de votre connaissance des faits, généralement l'employeur vous poste une lettre d'Avis (Mesure) disciplinaire, le délai commence donc au moment où vous recevez ladite lettre. Si vous n'êtes pas en accord avec une Mesure de l'employeur, vous avez **un maximum de 25 jours** pour que le grief soit produit, donc contactez votre syndicat le plus tôt possible afin de pouvoir vous expliquer la démarche et d'ouvrir un dossier (une enquête) en vue d'un dépôt de grief. La personne que vous rejoindrez

au Syndicat aura besoin de votre version des faits, alors préparez quelques notes, ça ne fera qu'accélérer le processus.

**N'ATTENDEZ PAS !
NE LAISSEZ PAS VOTRE EMPLOYEUR
VOUS PROMETTRE VERBALEMENT DES
CHOSSES, ÇA PREND DES
ÉCRITS : PROTÉGEZ
VOS DROITS DANS
LES DÉLAIS !**

**C'EST VOTRE CHOIX !
PENSEZ-Y**



Assemblées générales – Mars 2020

MONTREAL :

2 mars 2020 ----- 19h

3 mars 2020 ----- 9h

Auberge Royal Versailles
7200, rue Sherbrooke Est
Montréal (Qc) H1N 1E7
(Salle annoncée à l'entrée)

CHICOUTIMI :

4 mars 2020 ----- 19h

5 mars 2020 ----- 9h

Hôtel La Saguenéenne
250, rue des Saguenéens
Chicoutimi (Qc) G7H 3A4
(Salle Bordeaux)

QUÉBEC :

5 mars 2020 ----- 19h

6 mars 2020 ----- 9h

Immeuble FTQ
5000, boul. des Gradins, suite
300, Québec (Qc) G2J 1N3
(Salle du Syndicat)

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture de l'ordre du jour
- 3) Appel des officiers
- 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

- 5) Lecture de la correspondance
- 6) Rapport financier
- 7) Rapport des Syndics
- 8) Rapport du Comité de griefs
- 9) Rapport du Comité de SST

- 10) Rapport du Permanent
- 11) Rapport du Président
- 12) Varia
- 13) Ajournement

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

RECRUTEMENT...

Nos recruteurs travaillent toujours sans relâche à tenter d'améliorer les conditions de travail grâce au principe de la syndicalisation qui part du principe simple qu'on est plus fort ensemble que seuls.

Plusieurs démarches de recrutement sont en cours présentement et nous pourrions vous en dévoiler davantage dans la prochaine parution du journal.

Rappel à toutes et à tous nos membres dans toutes les régions !

Lorsque vous rencontrez des travailleurs en sécurité et en signalisation qui ne sont pas syndiqués, avisez votre section de recrutement pour que l'on puisse connaître les endroits où nos recruteurs pourraient aller sonder leur intérêt. Ne pensez pas que votre section locale est au courant de tout parce que trop souvent l'information ne nous parvient pas, et, qui est mieux placé que vous, directement sur le terrain, quelle que soit votre région, pour nous donner cette information ?

Le but est de recruter davantage de membres et être plus forts ensembles pour les protéger et leur donner des services dans leur milieu de travail. **Vous n'avez pas à porter le fardeau du recrutement : simplement contacter nos recruteurs dont c'est la spécialité.**

Grands mercis de la part de Guy Coulombe et Nicole Paradis, vos recruteurs.

« Leur devise est :
DIVISER pour mieux régner.

La solution :
S'UNIR pour être mieux traité. »

À partir d'une citation de feu René Lévesque.



Des nouvelles de différentes sections de notre grande section locale **NÉGOS EN COURS... NÉGOS EN COURS...**

SIGNALEURS

Ça bouge beaucoup pour nos travailleurs signaleurs et il y a de nombreux développements dont nous pourrions vous mettre au courant très bientôt.



Le Comité de négociation pour les Signaleurs sera en place dès le printemps et les négociations devraient commencer au début de l'été. Le syndicat met beaucoup de pression sur l'employeur pour continuer la foule des avancées en Santé & Sécurité au Travail, surtout que dernièrement plusieurs personnes en signalisation y ont laissé leur vie ! Ces travailleurs et travailleuses, qui sont maintenant près de 1000, sont énormément à risque, quelle que soit la saison. La sécurité de ces membres est bien sûr pour nous une grande priorité.

Nous invitons ces derniers à se servir de notre document Déclaration de risques reliés au travail, document qui se trouve sur le site internet de la section locale à : syndicat des métallos 8922.

DU NOUVEAU.... Nous sommes en train de développer un site internet spécifiquement pour nos membres en

signalisation pour faciliter l'accès à de l'information et tant d'autres choses encore ! À SUIVRE....

AUSSI, un nouveau groupe est en développement pour aboutir à une convention....Signalisation de l'Estrie... Nous vous tiendrons au courant.

POMPIERS

Les Comités de négociations pour nouvelle convention collective des pompiers de Garda pour les usines RTA – Arvida, Laterrière, Chicoutimi et Grande Baie sont toujours en cours. Nous vous tiendrons au courant des développements.



AGENTS DE CONTRÔLE

Autant pour la sûreté de l'aéroport de Québec que pour le chantier de construction, leur Comité de négociation a été mis en place... Nous vous tiendrons au courant à mesure des développements.

ET DES NOUVEAUX GROUPES...

La nouvelle **tour du Canadiens de Montréal** est toujours en négos et se dirige vers une première convention...Détails à venir dans une prochaine parution.

Les membres du **Collège Dufort** vont bientôt entrer eux aussi en négos...

Des nouvelles du Comité de la condition féminine

Résumé de la réunion du 20 novembre 2019.

Les femmes Métallos présentes à l'Assemblée annuelle des Métallos, qui s'est tenue en novembre dernier à Laval, ont été invitées pour un dîner et M. Alain Croteau nous a adressé la parole. Nous avons discuté aussi des 2 résolutions que le Comité a fait passer à l'Assemblée annuelle. Quelques femmes présentes parmi les différentes Sections locales ont pris part à la formation qui a eue lieu au sujet de la formation d'un comité de la condition féminine. Celles-ci ont été unanimes à dire que cela les a grandement aidés; elle se sont senties mieux outi-

lées pour débiter leur Comité et ont énormément apprécié l'aide et l'information reçus.

La gagnante du Moitié/moitié cette année est Mme Johanne Bourcier, de la Section locale 8922, pour un montant de 1 510 \$.

Votre Comité

NOTRE MILIEU DE TRAVAIL

... du côté Santé & sécurité

Au cours des dernières années, votre syndicat travaille d'arrache-pied pour faire pression sur les employeurs pour mettre en place des Comités de santé et sécurité dans les milieux de travail autant pour les agents et agentes de sécurité que pour les signaleurs et signaleuses.

HOURRAH ! Côté positif : certains employeurs ont déjà embauché des gens pour faire de la PRÉVENTION sur leurs divers sites et corriger certaines pratiques... Nous avons pu voir des mémos, des bulletins d'informations etc. au sujet de la sécurité au travail étaient régulièrement envoyés. Oui, il y a encore beaucoup à faire mais en demeurant constant dans nos interventions, en dénonçant, on protège la santé voire la vie de nos collègues. La santé c'est une richesse et la sécurité bien appliquée permet de nous protéger des blessures et de graves problèmes de santé, financiers, pour ne nommer que ceux-là.

ATTENTION ! Côté négatif : un employeur de la grande région de Montréal que nous ne nommerons pas (pour le moment) fait la chose suivante : on vous dit de faire remplir le Formulaire de Réclamation CSST par le médecin et de leur faire parvenir. Le pro-

blème ? C'est qu'il ne l'envoie pas à la CNESST !! Pour éviter cela, l'idéal, quel que soit l'employeur, FAXEZ-LE VOUS-MÊME DIRECTEMENT À LA CNESST dont le numéro apparaît clairement sur leur site internet. Ne dit-on pas qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même ? C'est pas toujours vrai mais dans un cas d'accident au travail...oui, c'est TOUJOURS vrai !

Finalement, AVANT que ne survienne un accident, voici ce que vous pouvez faire de votre côté. Chaque fois que vous voyez qu'il y a un risque potentiel d'accident sur votre site, il faut remplir la Déclaration de risque et l'envoyer...à qui ? à votre officier ? Non. Directeur de compte ? Non. Mais directement à votre employeur pour éviter que les gens qu'on vient de nommer le garde pour eux en disant : « On vous revient là-dessus. » et ensuite, c'est caché ou oublié pour toutes sortes de raisons farfelues et ce qui fait que l'employeur n'est même pas au courant de ces problèmes graves.

**Si vous voulez
que ça change,
voici la bonne
façon de faire !**

Santé sécurité au travail
Déclaration de risques

Nom de l'agent; _____
Nom de l'employeur; _____
Nom du contrat; _____
Nom du chef de poste; _____
Adresse du contrat; _____
Date de la constatation du risque; _____
S.V.P. Bien vouloir définir le lieu exacte où se trouve le risque; _____
A quel fréquence ce produit-il; _____
Avez-vous déclaré ce risque à votre employeur; _____
À qui et comment; _____
(Vous pouvez joindre un courriel ou toute autre preuves de déclaration fait à l'employeur)

Quelle serait votre suggestion pour éviter ce risque; _____
Plusieurs à être exposé à ce ou ces risque (s); _____
Risque est-il présent depuis longtemps; _____
Si vous voulez ajouter d'autre point à votre déclaration de risque vous pouvez l'inscrire ici; _____
Signature _____ Date _____
Merci de penser à votre santé et sécurité et celle des autres !
Adresse courriel; ssst@uasq8922.org

VOTRE SANTÉ : c'est priorité #1

Vous connaissez l'expression « Aide-toi et le ciel t'aidera » ? Vous pouvez l'appliquer à une situation au travail... « Aide-toi et le syndicat t'aidera » ...La première aide qu'on se doit à soi-même est de s'informer de nos droits et privilèges et donc, qui de mieux placé que vos délégués que vous payez de vos cotisations pour vous écouter et vous donner des informations, conseils, support etc... Quand vous serez mieux informé, vous serez plus éclairé pour prendre VOTRE décision sans intimidation et aussi sans approximation. Votre décision... pas celle du patron, du client, d'un collègue qui « pense que c'est comme ça... » ou, pire, de quelqu'un qui n'est même pas dans le domaine !

Alors, agents de sécurité, signaleurs routiers, installateurs, chauffeurs, marcheurs etc... TOUT MEMBRE DE LA SECTION LOCALE 8922 a le privilège de nous contacter. L'avantage est double puisque c'est par les gens qui sont sur le terrain, dans leur milieu de travail que nous apprenons certaines problématiques qui peuvent exister depuis longtemps vu que personne ne nous a mis au courant pour que nous puissions intervenir. BRISEZ L'OMERTA !!

Vous vous sentez **dépassé**
par les événements ?

Vous êtes **préoccupé** par un ou
plusieurs aspects de votre vie et/ou
celle de votre famille ?

Vous avez **besoin d'un recul**
afin d'y voir plus clair ?

Vous ressentez le désir d'être
guidé dans une décision importante
à prendre ?

Que ce soit pour une simple préoccupation
ou encore une problématique vécue depuis
longtemps, votre programme d'aide aux em-
ployés (PAE), à la fois **accessible, rapide,**
confidentiel et gratuit, est SANS AUCUN
DOUTE, une option de choix à considérer.

Vous vivez des difficultés ?

Personnelles | Dépression, anxiété, stress, estime
de soi, dépendances...

De couple | Communication, insatisfaction,
infidélité, sexualité, séparation/divorce, violence
conjugale...

Familiales | Famille reconstituée, relation
parents/enfants et adolescents, problèmes
scolaires...

Au travail | Conflit entre collègues, gestion de
tâches, épuisement professionnel, harcèlement...

Financières & légales | endettement, faillite,
divorce, garde légale, poursuite...

**TOUS LES MEMBRES ET LEUR FAMILLE
ONT DROIT AU :**

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS
6 RENCONTRES / ANNÉE PAE
1^{ER} AVRIL AU 31 MARS

1.800.525.0997
consultantsbch.com

RAPIDE - CONFIDENTIEL
PAYÉ À 100% PAR LE SYNDICAT



L'OPTION
humaine
À VOS
PRÉOCCUPATIONS

VOTRE HOROSCOPE SYNDICAL

POISSONS

Vous n'êtes pas le genre à croire tout ce que l'on vous dit. On dit tellement de choses sur nos lieux de travail et souvent on ne connaît même pas la source ! N'écoutez pas toutes les « rumeurs ». Validez toute information « suspecte » dans votre convention, si des doutes subsistent, avant de faire ce que vous pensez bon ou selon ce que la rumeur dit, appelez votre syndicat !

BÉLIER

Vous vous demandez si le kilométrage de déplacement pour aller au travail est réclamable ou non ? Ne vous fiez pas, par exemple, à quelqu'un de la répartition qui vous affirme verbalement que oui pour avoir une surprise par la suite. Vérifiez dans la convention car cela ne s'applique que pour deux situations très précises. (ART. 12.09 a).

TAUREAU

Que vous soyez en signalisation ou en sécurité, vous payez des cotisations, ce qui veut dire que vous avez donc payé d'avance pour avoir des réponses à vos questionnements suite à ce que l'employeur vous dit ou vous fait subir. Si vous ne nous appelez pas, on ne pourra pas vous dire ce que la convention prévoit, ou pas, pour votre situation. Ensuite VOUS ferez vos choix. Notez bien qu'on vous demande votre accord avant de discuter de votre situation avec votre employeur.

VOS FINANCES

Vous voulez épargner pour votre retraite ?

Voici un excellent moyen qui fait ses preuves depuis longtemps !



L'Épargne, c'est important. Avec le Fonds de solidarité FTQ, vos rendements seront parmi les meilleurs au Québec, alors pourquoi vous éparpiller dans différents Fonds quand celui-ci est si payant ? Poser la question, c'est y répondre par 4 mots : FONDs de solidarité FTQ.

LE FONDs DE SOLIDARITÉ

FONDs
de solidarité FTQ

**VOTRE ÉPARGNE
REER DU FONDs**

**D'ÉCONOMIES
D'IMPÔT !!**

En choisissant le REER du Fonds de Solidarité, vous profitez d'avantages fiscaux qui peuvent vous faire économiser jusqu'à 78 % du montant investi !

Le REER du Fonds vous donne droit à deux crédits d'impôt qui réduisent votre impôt à payer de 30 %, soit 15 % au niveau provincial et 15 % au niveau fédéral.

Le montant maximal admissible à ces crédits d'impôts est de 5 000 \$ par année, ce qui représente des économies d'impôts de 1 500 \$ (750 \$ au niveau provincial et 750 \$ au niveau fédéral).

Une offre à considérer !

SAVIEZ VOUS QUE ...

Vous pouvez mettre quelques dollars par semaine de côté pour économiser pour vos vieux jours et pour pas beaucoup ! 5 \$ par semaine, prélevés régulièrement, directement sur vos paies, et en plus, cela vous donne un remboursement d'impôt de 35% en ce moment.

Faites vite et communiquez avec nous. Nous sommes les R L pour le Fonds de Solidarité FTQ.

Pour des informations contactez :

Patrick Pellerin
Bureau de Montréal
1.800.361.2914
514 919-8922

EXEMPLE* DE RETENUE SUR LE SALAIRE

Contribution par paie	Réduction approximative de la paie nette	Économie d'impôt estimée	Somme totale investie par année
10 \$	3.20 \$	6,80 \$	260 \$



* Exemple basé sur un taux marginal d'imposition de 38%, pour une personne recevant 26 paies par année.

Le Fonds de solidarité FTQ...
ça vaut tellement la peine
et c'est **FACILE** d'économiser !

NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



Nos plus sincères
condoléances aux parents
et aux ami(e)s des
familles éprouvées.

NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Bouhila	El Moustafa	54	23.11.2019	Garda
Jacques	Daniel	64	24.11.2019	Garda
Picard	Stéphane	50	06.01.2020	Garda

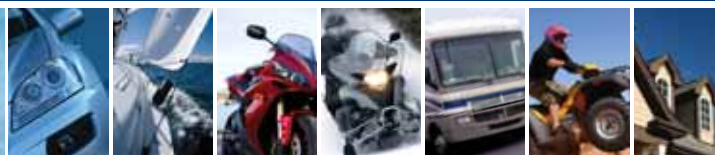
Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !

Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



Finis l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922



Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission ! Comparez et économisez ! 1-888-522-2661



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	RECRUTEMENT
Vincent Boily Cell. : 514 771-8922 vboily@uasq8922.org Luc Boisvert Cell. : 819 244-6989 lboisvert@uasq8922.org Denis Fafard Cell. : 514 718-8922 dfafard@uasq8922.org Corina Jumuga Cell. : 514 984-8922 cjumuga@uasq8922.org Nancy Larche Cell. : 514 709-8922 nlarche@uasq8922.org Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org	Abitibi Christine Dessureault Cell. : 819 218-4183 cdessureault@uasq8922.org Bas St Laurent • Gaspésie Cell. : 1 800 361-2914 Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org Gatineau Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org Laurentides • Lanaudière Johanne Bourcier Cell. : 450 758-5729 jbourcier@uasq8922.org Mauricie • Sherbrooke Centre-du-Québec Christian Fontaine Cell. : 819 266-8922 cfontaine@uasq8922.org Montréal Est • Laval Rénald Presseault Cell. : 514 894-8922 rpresseault@uasq8922.org	Montréal Ouest • Rive-Sud Marc Lacasse Cell. : 514 707-8922 mlacasse@uasq8922.org Québec Daniel Desjardins Cell. : 418 509-3939 ddesjardins@uasq8922.org Saguenay • Lac St-Jean Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org	Guy Coulombe Cell. : 514 702-8922 gcoulombe@uasq8922.org Nicole Paradis Cell. : 514 978-8922 nparadis@uasq8922.org
REPRÉSENTANT SST	DÉLÉGUÉS, SIGNALISATION ROUTIÈRE	DÉLÉGUÉS SOCIAUX	
Guy Doré Vp région de Québec 418 622-8044, p. 322 1 800 361-2914 Cell. : 418 576-2778 Télec. : 418 622-8091 gdore@uasq8922.org sst@uasq8922.org	Secteur de Québec Bernard Poitras Cell. : 581-309-8922 bpoitras@uasq8922.org Secteur Montréal John Bélanger Cell. : 514 977-9980 jbelanger@uasq8922.org	Bas Saint-Laurent Gaspésie Denis Joncas Cell. : 418 714-2622 Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 Québec Florence Bédard Cell. : 418 569-1907	

Montréal (bureau administratif)

Tél. : 514 522-8922
1 800 361-2914
Télec. : 514 522-5220
Courriel : 8922m@uasq8922.org
Adresse : 4115, rue Ontario Est,
bur. 310, Montréal
QC H1V 1J7
Lundi au vendredi
De 7h30 à 12h et de 13h à 16h30

Québec (bureau de services)

Tél. : 418 622-8044
1 800 463-2632
Adresse : 5000 boul. des Gradins
bur. 300, Québec
QC G2J 1N3
Lundi au vendredi
De 7h30 à 12h et de 13h à 16h30
ATTENTION : Pour le bureau de Québec,
ne vous présentez pas directement au
bureau sans d'abord avoir pris rendez-vous
avec votre délégué régional, M. Daniel
Desjardins.

Gatineau (bureau de services)

Tél. : 819 772-4246 •
1 866 894-9160
Télec. : 819 772-9456
Courriel : jrichard@uasq8922.org
Adresse : 259 boul. St-Joseph, bur.301
bur. 302, Gatineau
QC J8Y 6T1
Lundi et mardi de 8h à 12h
Mercredi et jeudi de 13h à 16h30

Info Assurances (tout le Québec)

Tél. : 514 523-2060
1 800-361-2914
Télec. : 514 940-1219
Lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h à 16h

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du
syndicat et expédié à tous les membres
syndiqués de la Section locale 8922, située au
4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal
(Québec) H1V 1J7.

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 128 mars 2020
Poste-Publication no 4102000



NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS!

Faites-nous parvenir vos faits cocasses, des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! **journal8922@uasq8922.org** Visitez notre site web! **www.uasq8922.org** !

Membres du Comité :

Guy Doré, Marc Lacasse, Patrick Pellerin.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.